

2. Égalité

En logique et mathématiques, l'égalité désigne l'identité de deux objets notés de manière différente. Reliés par le signe =, ces objets peuvent se substituer l'un à l'autre. L'idée d'égalité est rendue sensible par le symbole de la balance. Rien de plus simple.

En morale et en politique, c'est le principe en vertu duquel les individus au sein d'une communauté politique doivent être traités de la même façon. La difficulté consiste à dire ensuite ce que signifie cette expression. Les individus ne sont pas ici des unités numériques mais des personnes uniques.

On distingue deux sortes d'égalité : celle des droits et celle des conditions.

L'égalité des droits

Depuis 1789, l'égalité est en première place des différentes déclarations des droits de l'homme. Elle est communément admise comme étant le premier principe de justice. C'est l'égalité devant la loi. Elle s'oppose aux privilèges et aux différences de naissance qui prévalaient dans les sociétés anciennes. La règle démocratique « *un homme = une voix* » en est l'expression rigoureuse lorsqu'il s'agit de voter. Pour le sens commun, l'égalité se fonde sur l'idée d'une égalité naturelle entre les hommes. Ils n'ont pas tous les mêmes forces, ni les mêmes capacités mais ces différences ne sauraient fonder une inégale dignité. On n'est pas plus ou moins homme selon les différences physiques ou intellectuelles de chacun. On naît homme.

La conscience immédiate de chacun impose l'idée que « *Si l'injuste est l'inégal, le juste est l'égal, tout le monde le croit, et sans démonstration* » (Aristote, *Éthique à Nicomaque*). Avant toute déclaration moderne des droits de l'homme, il a ce sentiment de l'égalité assimilée à l'idée de justice. Les échanges de biens ou les transactions ne sont justes que si l'égalité est respectée. Chacun y reçoit autant qu'il y cède.

L'égalité des conditions

On parle alors d'égalité sociale qui s'oppose aux différences des moyens dont disposent les individus. L'égalité des droits est fragilisée, voire radicalement contredite, par l'inégalité des biens matériels qui déterminent les conditions de la vie sociale. La revendication sociale d'une égalisation des moyens peut prendre la forme de l'égalitarisme. Cette passion de l'égalité sociale est le trait dominant des démocraties modernes.

La répartition des richesses ou des honneurs est au cœur de la problématique de l'égalité. L'adage bien connu « *à travail égal, salaire égal* » s'impose à l'esprit. Mais rien n'empêche qu'un tel travaille deux fois plus, ou deux fois plus vite qu'un autre et mérite donc de gagner deux fois plus. S'il faut donner à chacun ce qui lui revient (à chacun son dû), la justice veut que l'égalité prenne ici la forme de la proportionnalité : celui qui travaille deux fois plus doit gagner deux fois plus. On ne doit pas traiter également des inégaux. Ni inégalement des égaux.

L'égalité suppose bien que les individus ont une nature ou une dignité commune. Mais ils ne sont pas semblables sur tous les autres plans. L'égalité véritable (contraire de l'égalitarisme) conjugue l'identité et la différence. Cela est vrai aussi en matière de responsabilités sociales ou politiques : elles doivent être attribuées en fonction des compétences des personnes. Ces responsabilités doivent être rétribuées en fonction de leur contribution au bien commun.

L'inégalité sociale n'est pas injuste en elle-même. Elle ne l'est que si elle empêche d'autres personnes de jouir de leurs droits. La contradiction qui oppose l'égalité des droits et l'inégalité des conditions ne se résout pas en nivelant toutes les conditions mais en définissant les principes et les modalités d'une distribution sociale équitable. Ce principe de l'équité est un autre nom de la justice. Elle permet de corriger l'injustice qui naîtrait d'une application mécanique du principe de l'égalité. Elle prend en compte la diversité et la singularité des êtres et de leurs conditions.

Dépassement des contradictions dans l'unité d'une même communauté d'origine et d'une même finalité

Dès la Genèse, l'origine commune des hommes et des femmes pose le principe de leur égalité. Ils sont tous créés par le même acte d'amour et appelés à la même destinée : celle de la vie éternelle. Tous les êtres humains sont uniques. Dieu ne clone pas. Les êtres humains sont donc tous différents les uns des autres. Ils n'ont pas les mêmes facultés de l'esprit, ni les mêmes énergies physiques. Leurs conditions terrestres se caractérisent par une multiplicité de distinction des goûts, des caractères et des coutumes.

Mais ils ont une égale dignité d'être. Dès le départ et au grand scandale des sociétés antiques, le christianisme affirme ce principe : « *Il n'y a plus ni juif, ni Grec ; il n'y a plus ni esclave, ni homme libre ; il n'y a plus ni homme ni femme car vous êtes tous un en Jésus-Christ* » (Galates 3, 28). Contre les différences de naissance et les cloisonnements des sociétés antiques, le christianisme défend un principe révolutionnaire qui doit nous inspirer aujourd'hui. De même, il faut méditer l'idée de l'unité organique du tout qui intègre les différences des parties. Les parties sont dissemblables mais toutes sont indispensables à l'unité du tout. Chaque vie humaine a une valeur infinie aux yeux de Dieu. La plus obscure et ignorée des vies humaines est tout autant aimée que celle qui resplendit dans les miroirs de l'actualité médiatique.

La vie éternelle et la joie de la contemplation divine ne se déclinent pas en plus ou en moins selon les mérites de chacun. Par le bonheur de la vie éternelle, Dieu se donne tout entier à chacun et la qualité d'une vie ne se mesure pas à la longueur du temps vécu sur terre. C'est comme dans la parabole de la vigne. Le travailleur de la dernière heure reçoit autant que celui de la première (Mt 20, 1-16).